

PV n° 66 : compte rendu de l'assemblée générale du 19. 10. 2022

Le bureau : Agnès Haratyk, Jean Paul Mechet, Sylvianne Choquard, Philippe De Jean, Sylvie Launay, Catherine Decombes, Fanny Laronze, Frédérique Thomas.

Les choristes.

Bilan de l'année 2021- 2022

La chorale a présenté 3 concerts : avec l'école de musique le 9 janvier 2022

avec la chorale de Saint Loup Géanges les 25 et 26 juin 2022

Le bilan financier préparé par Chrystelle présente un bénéfice de 71,04 euros.

Les recettes sont de 1370 euros (subvention mairie, recette du concert, cotisations et participation au pique-nique des membres).

Les dépenses sont de 1298,96 euros. (Assurances, SACEM, fleurs, frais de nourriture, frais pour notre chef de chœur (stage et partitions)) Les détails sont en annexes.

Les projets pour cette nouvelle année :

Un week- end de travail est prévu avec Marie Labrune : le samedi 3 décembre de 14h à 19h, (Pour ceux qui le souhaitent, nous mangerons ensemble le soir dans la salle. Chacun apportera quelque chose à partager.) et le dimanche de 9h à 12h.

Nous chanterons en public, Le 10 juin avec la chorale de Daix, Le 25 juin à l'église de Demigny.

Agnès a reçu une proposition pour partager un concert avec la chorale de Meursault. Affaire à suivre.

Nous allons changer nos tenues de gala et adopter un nouveau look. Le modèle est sur le groupe WhatsApp : En noir et blanc, et rose doux. Sans motifs.

Jean Paul cède sa place de président qu'il occupe avec le plus grand des sérieux depuis 14 ans. Il lance aussi un appel à candidature pour rejoindre le bureau, il reste une place. Les membres du bureau éliront leur nouveau président d'ici la prochaine répétition, le 2 novembre.

Jean Paul Mechet , président

Frédérique Thomas, secrétaire



ANNEE 2021/2022

Recettes	Dépenses
Subvention Mairie : 350 euros	Cotisation Adispo x4 : 78 euros
Remboursement pique-nique : 220	Stage Agnès : 600 euros
Recette du concert du 26/06/22 : 170	Fleurs décès Mr Revenu : 46.50
Cotisations des membres : 630 euros	Fleurs décès Mme Haratyk : 50.00
Total : <u>1370 euros</u>	Macif assurance : 71.00 euros
	Pique -nique : 226.69 euros
	Sacem : 55.29
	Leclerc (nappes, serviettes) : 21.38 euros
	Boulangerie Guenot : 45.50 euros Proximarché Demigny boissons du concert : 30.80 euros Fleurs Agnès pour le concert du 26/06/22 : 73.80 euros

Total : 1298.96

Bilan de l'année

1370 – 1298.96 = 71.04 de bénéfice

Concert du 26/06/22

<u>Recette</u>	<u>Dépenses</u>
Vente des programmes : 341.48 euros	Sacem : 55.29
	Leclerc (nappes, serviettes) : 21.38
	Boulangerie Guenot : 45.50
	Proximarché ; la chouette (boissons) 30.80
	Fleurs Agnès : 73.80
<u>Total : 341.48</u>	<u>Total : 226.77</u>

Bénéfice net : $341.48 - 226.77 =$ **114.71 euros**